

## DELEGATION DE SIGNATURE

### **Le Président directeur général de l'Agence nationale de la recherche,**

*Vu le décret n° 2006-963 du 1<sup>er</sup> août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;*

*Vu le décret du Président de la République en date du 8 décembre 2017 nommant Monsieur Thierry DAMERVAL en tant que Président Directeur Général de l'Agence nationale de la recherche ;*

*Vu le contrat de travail en date du 15 juin 2016 portant nomination de Madame Corinne Le Ny-Gigon au poste de Directrice de l'Information et de la Communication de l'Agence nationale de la recherche ;*

#### **Décide :**

**Article 1 :** Délégation est donnée à Madame Corinne Le Ny-Gigon, Directrice de l'Information et de la Communication de l'Agence Nationale de la Recherche, à l'effet de signer au nom du Président directeur général de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Les ordres de mission, à l'exception des missions à l'international, des agents de la Direction de l'information et de la communication ;
- Les autorisations données à titre exceptionnel de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements des agents de la Direction de l'information et de la communication, dans les conditions fixées par le conseil d'administration, dans le cadre d'une dérogation jusqu'à 25 % du montant autorisé ;

**Article 2 :** Cette délégation est applicable à compter du 08 décembre 2017

Paris, le 08 décembre 2017

Le Président directeur général



Thierry DAMERVAL